

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/02/2024

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DE HAUTE CORSE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU VENDREDI 2 FEVRIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le 2 février 2024 à 18h00, les membres du Conseil Communautaire de l'ORIENTE se sont réunis en session ordinaire en nombre prescrit par la loi, salle des délibérations à la Maison des Associations d'Aléria, sur convocation du Président, Jean-Claude Franceschi, conformément aux articles L.5211-22 et L.2122 alinéa 2 du Code Général des Collectivités territoriales.

Date de convocation : 26 janvier 2024	Date d'affichage : 07/02/2024	
Membres en exercice : 40	Membres présents : 21	
Membres en exercice : 40	Membres presents . 21	
Procurations : 3	Nombre de votes : 24	
Pour : 24	Contre: 0	
Abstention : 0	Ne se prononce pas : 0	

<u>MEMBRES PRESENTS</u>: ALESSANDRINI Anthony - ANGELI Paul - ANTONETTI Jean-Marie - BALDOVINI Anthony - BUSSETTA Jean-Yves - CASANOVA André - CASTELLANI Jean-Charles - CHESSA Pascal - FRANCESCHI Jean-Claude - GIULY Martin - LUCIANI Dominique - MARCHETTI Laurent - MAURIZI Pancrace - PALMIERI Michel - PAOLACCI Jean-Toussaint - PIETRI-FILIPPI Ghislaine - PISTORESI-RAMAZOTTI Jeanne - RICCIARDI-SAEZ Célia - SANTELLI Jean-Baptiste - VANUCCI Bernard - VENTURINI Dominique

<u>MEMBRES EXCUSES ET REPRESENTES</u>: LUIGGI Laure (à VENTURINI Dominique) - MARIANI Marthe (à ALESSANDRINI Anthony) - TADDEI Laurence (à PISTORESI-RAMAZOTTI Jeanne)

<u>MEMBRES ABSENTS</u>: ANGELINI Colomba - BONIFACI Jean-François - BONY Sarah - CALENDINI Isabelle - CORONA Jean - DOMPIETRINI Pierre-François - GIACOBETTI Xavier - GIUNGANTI Paul - GOZZI Dominique - GROSSI Christelle - MEDORI Séverin - NOIRAULT-ROSSI Patricia - ORSUCCI Christian - PAOLI Jean-François - PIRAS Marie-Antoinette - ROSSI Pierre -

OBJET : Mise à jour du plan de financement de l'opération réhabilitation de la fontaine de Campi

Le Président rappelle au conseil que la Communauté de communes a délibéré pour réhabiliter la fontaine de Campi le 11 octobre 2023. Cette opération doit permettre à un élément notable du petit patrimoine bâti de notre territoire de retrouver son lustre et d'accroître la qualité de vie et l'attractivité touristique d'un de nos villages.

Afin d'optimiser le financement de cette opération, il est aujourd'hui nécessaire de modifier l'assiette subventionnable du projet en y intégrant les dépenses de maîtrise d'œuvre.

En conséquence, il vous est demandé d'approuver le plan de financement de l'opération tel qu'exposé ciaprès :

Accusé certifié exécutoire

Financeurs Réc	eption par le préfet: 05/02/2024 Taux d'intervention	Total HT
Office de l'Environnement	50%	50 550,75 €
État	30%	30 330,45 €
Communauté de communes	20%	20 220,30 €
Total	100%	101 101,50 €

Le Conseil communautaire,

Ouï l'exposé du président,

Approuve le présent rapport,

Autorise le président à signer tout document administratif, comptable ou budgétaire de nature à permettre sa concrétisation.

Pour: Lu Contre : O Nuls : _ Fait et délibéré les jours an que dessus, Le Président, Jean Claude Frances